



Travailler en france après les études

Par **Maurihb**, le **13/03/2010 à 10:39**

Bonjour,
Je suis actuellement étudiant en dernière année dans une école d'ingénieurs. J'ai donc un titre de séjour étudiant valable jusqu'au 04/08/10. J'ai la nationalité brésilienne (né au Brésil) mais toute ma famille se trouve en Bolivie.
En vue de rester définitivement en France, je suis allé demander à la préfecture quel était la procédure à suivre. Ils m'ont dit de faire une demande d'autorisation provisoire de séjour.
Or l'un des documents nécessaires est une lettre où j'exprime mon envie de retourner à mon pays, alors que ce n'est pas mon souhait.
1. Quel est le meilleur moyen de procéder ?
2. Il y a un moyen d'avoir une autorisation de séjour définitive à l'issue de cette autorisation provisoire ?
3. Si j'effectue cette demande d'autorisation provisoire de séjour, ça ne deviendrait pas une entrave pour la suite, vu que j'ai exprimé mon envie de retourner à mon pays ?
4. Dans mon cas où ma nationalité diffère de mon pays d'origine, comment faire ?
5. Sachant que je suis étudiant depuis plus de 4 ans maintenant, ça ne serait mieux de demander la nationalité française (vu que c'est mon objectif à plus long terme) ? si oui, quel est la piste à suivre ?
Merci d'avance pour vos réponses et pour avoir lu ma question.
Mauricio

Par **sacel**, le **07/05/2010 à 23:26**

toutes les infos sont sur "legifrance" je ne sais + si maintenant il y a encore la possibilité de faire une demande de naturalisation pour "les étudiants étrangers ayant terminé avec succès 2 années d'études supérieures en France". Il y avait cette opportunité.